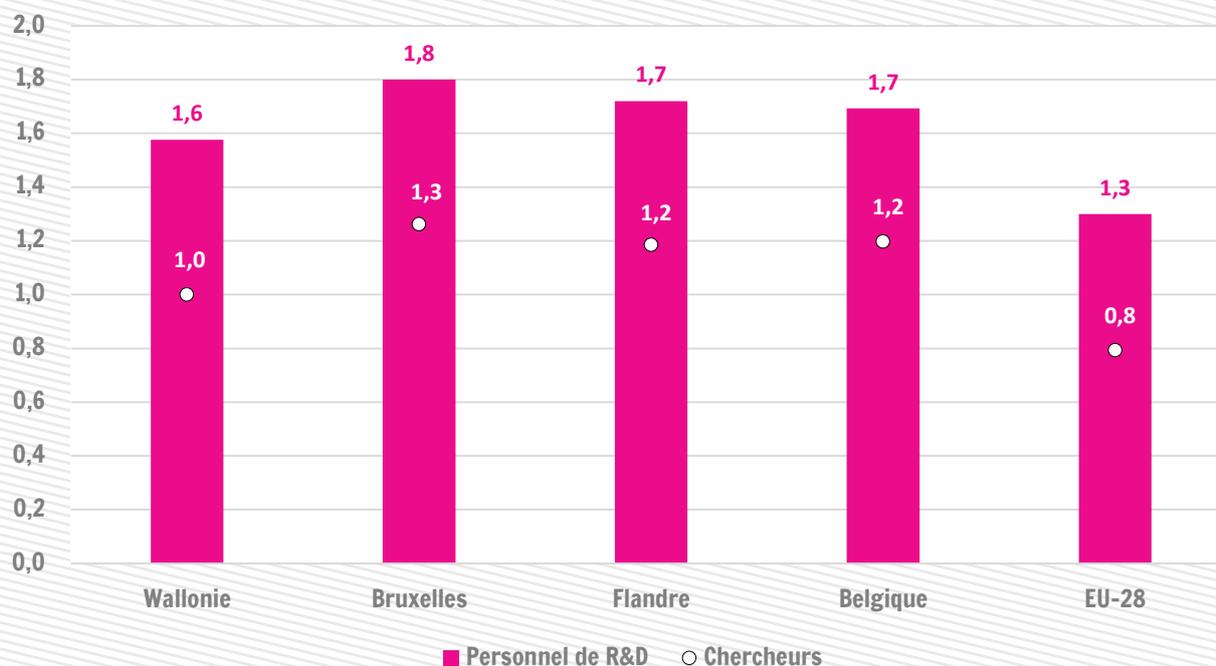


# Personnel de R&D en % de l'emploi total

# 1,6%

En 2015, le personnel de R&D en équivalents temps plein (ETP) représente 1,6 % de l'emploi total en Wallonie

Personnel de R&D et chercheurs (en ETP) pour l'année 2015 (en % de l'emploi total)



Sources : Commission de coopération fédérale - Groupe de concertation CFS/STAT, ICN, Eurostat ; Calculs : IWEPs

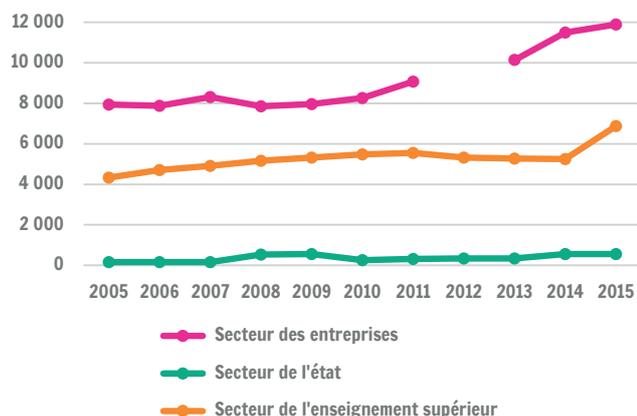
En 2015, le personnel de R&D, en Wallonie, s'élève à 19 334 ETP et représente 1,6 % de l'emploi total. Au sein du personnel de R&D, les chercheurs constituent la majeure partie : 65,4 % du personnel de R&D. Ils représentent 12 655 ETP, soit 1,0 % de l'emploi total. Les parts du personnel de R&D et des chercheurs dans l'emploi total sont inférieures en Wallonie à celles de la Belgique mais supérieures à celles de la moyenne des 28 Etats membres de l'Union européenne. En Belgique, le personnel de R&D compte pour 1,7 % de l'emploi total et les chercheurs pour 1,2 %. En moyenne, dans les 28 Etats membres de l'Union européenne, la part du personnel de R&D dans l'emploi total atteint 1,3 % et 0,8 % pour les chercheurs.

En Wallonie, de manière similaire aux dépenses de R&D (cf. fiche intensité de R&D), c'est le secteur des entreprises qui occupe la plus grande part du personnel de R&D (61,5 % des ETP en 2015). Viennent ensuite les secteurs de l'enseignement supérieur (35,6 % des ETP) et de l'Etat (2,9 % des ETP). Le secteur des institutions privées sans but lucratif (ISBL) n'exécute quasi aucune activité de R&D en Wallonie.

Depuis 2005, la Wallonie a enregistré une évolution positive de la part du personnel de R&D dans l'emploi total : ce ratio passant de 1,1 % en 2005 à 1,6 % en 2015.

# Personnel de R&D en % de l'emploi total

Évolution du personnel de R&D (en ETP) en Wallonie entre 2005 et 2015



En ETP, le personnel de R&D du secteur des entreprises s'inscrit sur une tendance à la hausse depuis 2008. Le personnel de R&D dans l'enseignement supérieur, quant à lui, enregistre une évolution positive entre 2005 et 2011, avec un tassement sur les années 2012 à 2014 puis une hausse en 2015. Dans le secteur public, le personnel de R&D, relativement moins nombreux, est de l'ordre de 550 ETP en 2015..

Sources : Commission de coopération fédérale - Groupe de concertation GFS/STAT ; Calculs : IWEPs

## Définitions et sources

Le personnel de R&D comprend l'ensemble des personnes qui participent aux activités de R&D mais aussi celles qui fournissent des services directement liés aux activités de R&D : responsables de R&D, gestionnaires, techniciens et personnel de soutien. Sur la base de cette définition, le personnel de R&D est composé (1) de scientifiques et d'ingénieurs hautement qualifiés (chercheurs), (2) de spécialistes dotés d'un niveau élevé d'expérience et de formations techniques (techniciens et personnel assimilé) et (3) des travailleurs, qualifiés ou non, ainsi que du personnel de secrétariat ou de bureau participant à l'exécution des projets de R&D (personnel d'appui).

Les séries de données relatives au personnel de R&D sont exprimées ici en équivalent temps plein (ETP) et rapportées à l'emploi total (comptes nationaux). L'ETP du personnel de R&D est défini par le nombre d'heures de travail réellement consacrées à la R&D au cours d'une année, rapporté au nombre total d'heures qu'une personne ou un groupe de personnes est censé travailler au cours de l'année.

## Pertinence et limites

L'établissement des statistiques de R&D s'appuie sur les recommandations méthodologiques internationales du *Manuel de Frascati* et fait l'objet d'un accord de coopération entre l'Autorité fédérale, les Régions et les Communautés. En l'occurrence, les données de R&D sont collectées par les différents pouvoirs publics compétents et transformées en statistiques, en commun accord au sein de la Commission de coopération fédérale en matière de statistiques de R&D (CFS/STAT), par la Politique scientifique fédérale.

La collecte de données de R&D s'opère via une enquête bisannuelle rétrospective auprès de toutes les organisations de recherche qui exécutent des activités de R&D. Les organismes qui exécutent de la R&D sont rassemblés en quatre secteurs institutionnels : (1) les entreprises (y compris les ISBL au service des entreprises), (2) l'enseignement supérieur, (3) l'Etat et (4) les institutions sans but lucratif (ISBL) (au service du grand public (ménages)). Pour le secteur des entreprises, l'enquête vise toutes les entreprises dont il est connu ou supposé qu'elles exécutent de la R&D, de manière permanente ou ponctuelle et est échantillonnée pour le reste de la population des entreprises.

Pour en savoir plus :

Indicateurs relatifs au système d'innovation de la Belgique et de ses Régions : <http://www.innovationdata.be>  
 Manuel de Frascati, 2015 (7e édition) : <http://oecd.org/fr/publications/manuel-de-frascati-2015-9789264257252-fr.htm>  
 Personne de contact : Virginie Louis ([v.louis@iweps.be](mailto:v.louis@iweps.be)) / prochaine mise à jour : décembre 2018